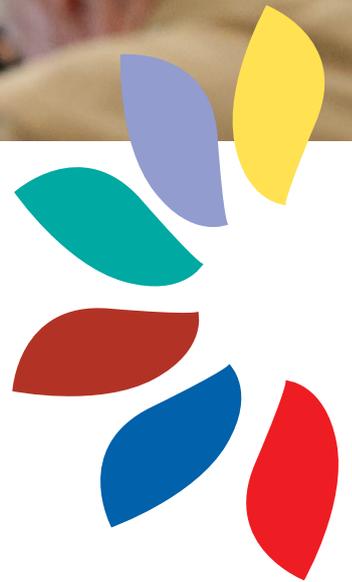


D O S S I E R D E P R E S S E



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 02 OCTOBRE 2025



Le Conseil Communautaire du 2 octobre 2025 s'inscrit dans une période charnière pour l'Est de La Réunion.

La CIREST poursuit sa trajectoire de développement en articulant ses actions autour de grandes priorités : attractivité territoriale, mobilités durables, logement, solidarité intercommunale et gouvernance des services publics locaux.

Les affaires présentées illustrent la volonté de l'intercommunalité de conjuguer solidarité et innovation, en accompagnant les communes membres tout en préparant les grands défis à venir.

1 TOURISME

Motion de soutien au classement de La Plaine-des-Palmistes en station de tourisme

La CIREST soutient officiellement la démarche de la commune de La Plaine-des-Palmistes visant à obtenir le classement en station de tourisme, conformément aux dispositions du Code du Tourisme.

Cette reconnaissance offrirait plusieurs leviers :

- Valoriser un cadre naturel unique au cœur du Parc national, au climat tempéré et verdoyant.
- Mettre en avant un patrimoine bâti et culturel riche (cases créoles, fête des goyaviers, marchés artisanaux).
- Accéder à des dispositifs financiers et réglementaires spécifiques.
- Renforcer l'attractivité touristique et l'économie locale (hébergement, artisanat, restauration).

Ce soutien s'inscrit dans une dynamique de diversification économique des Hauts et d'ancrage territorial.



2 PETITE VILLE DE DEMAIN (PVD)

La Plaine-des-Palmistes et Sainte-Rose

Deux conventions-cadres sont intégrées comme avenants à l'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) intercommunale.

- **Plaine-des-Palmistes** : quatre secteurs prioritaires (centre-bourg, Premier et Deuxième villages, Bertin-Bras Creux). La stratégie vise à redynamiser l'économie, valoriser le patrimoine, renforcer l'offre de logements et favoriser la transition énergétique. Objectif affirmé : faire de la commune une station de tourisme reconnue et un pôle de développement agricole et écologique.

- **Sainte-Rose** : la convention-cadre cible le centre-ville et le quartier de Piton Sainte-Rose comme centralités économiques et touristiques. Le plan d'action prévoit la mise en valeur du littoral, le renforcement des services à la population et la promotion de l'habitat.

Ces avenants renforcent la stratégie intercommunale de revitalisation urbaine et commerciale, en cohérence avec les programmes nationaux.

3 VÉLO EST

La CIREST engage une expérimentation d'un an avec 108 vélos à assistance électrique proposés en location longue durée par la SPL Estival.

- Tarifs : 60 €/mois (plein tarif) et 40 €/mois (tarif réduit : étudiants, apprentis, seniors, ménages modestes).
- Durée : location possible pour 1, 6 ou 12 mois.
- Objectifs : favoriser les mobilités douces, développer l'intermodalité et préparer un déploiement élargi.

Ce service s'inscrit dans le schéma directeur cyclable de la CIREST et favorise l'articulation avec les projets de mobilité métropolitaine (ex. BOABAB porté par la CINOR).



Gamme tarifaire – PASS Esti Jeune et titres unitaires

Le PASS Esti Jeune, créé en 2021, est clarifié : il sera désormais accessible aux élèves et apprentis de 3 à 21 ans domiciliés sur le territoire.

- Tarifs : 3,50 €/mois, 10 €/trimestre, 40 €/an.

Autre évolution majeure : les titres unitaires, valables jusqu'ici deux heures dans un seul sens, pourront désormais être utilisés dans les deux sens avec correspondances incluses. Une avancée sociale et pratique, alignée sur les réseaux des autres intercommunalités.

Estival – Rapports annuels 2023 et 2024

Contexte :

La SPL Estival, qui était jusqu'en avril 2023 en redressement judiciaire, reste au cœur de l'actualité et se porte bien aujourd'hui. Des comités techniques sont organisés tous les quinze jours pour piloter au mieux l'activité.

Depuis mai 2023, dans le cadre du nouveau contrat de DSP « in house », 8 lignes (sur 37) ainsi que le service TPMP (service de transports pour personnes à mobilité réduite) sont exploités en régie directe par Estival, les autres étant confiées à des transporteurs privés.

Bilan 2023 :

- 2,69 millions de voyages effectués entre mai et décembre 2023.
- 2,6 millions de kilomètres parcourus.
- Hausse de +28 % des bénéficiaires du service TPMP.
- Mise en place des nouveaux outils de suivi et la réorganisation du personnel.

Bilan 2024 :

- Maintien des 8 lignes en régie directe.
- Renforcement du service TPMP et poursuite des délégations privées.
- Vigilance sur la consolidation financière et la gouvernance de la SPL.

Perspectives : la CIREST rappelle la nécessité de stabiliser durablement Estival, de renforcer la qualité du service rendu et de maintenir l'offre de transport au bénéfice des habitants de l'Est.



La CIREST désigne ses représentants en tant que censeurs au sein de la société dédiée O 2 L'EST, concessionnaire multi-services pour l'eau potable et l'assainissement.

Ces représentants siégeront aux conseils d'administration et assemblées générales, avec droits d'information, afin de garantir la transparence et la bonne exécution du contrat.

6 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) – PANIANDY

Révision du PLH 2019–2024

La CIREST engage l'évaluation et la révision de son Programme Local de l'Habitat. Objectifs : actualiser la stratégie en matière de production de logements, répondre aux besoins des populations et améliorer la coordination avec les bailleurs sociaux.

Exemptions SRU – Sainte-Rose et La Plaine-des-Palmistes

Pour la période 2026–2028, la CIREST propose au Préfet d'exempter ces deux communes des obligations de la loi SRU (20 à 25 % de logements sociaux), en raison de :

- faiblesse de la demande locative,
- isolement géographique et éloignement des bassins d'emplois,
- rareté du foncier disponible.

Cette demande s'inscrit dans une logique de planification concertée et adaptée aux réalités locales.



Révision du PLH 2019–2024

La CIREST engage l'évaluation et la révision de son Programme Local de l'Habitat. Objectifs : actualiser la stratégie en matière de production de logements, répondre aux besoins des populations et améliorer la coordination avec les bailleurs sociaux.

Exemptions SRU – Sainte-Rose et La Plaine-des-Palmistes

Pour la période 2026–2028, la CIREST propose au Préfet d'exempter ces deux communes des obligations de la loi SRU (20 à 25 % de logements sociaux), en raison de :

- faiblesse de la demande locative,
- isolement géographique et éloignement des bassins d'emplois,
- rareté du foncier disponible.

Cette demande s'inscrit dans une logique de planification concertée et adaptée aux réalités locales.

Reconduction financement équipe PILHI

Le Conseil a adopté la reconduction du financement de l'équipe opérationnelle du PILHI (Programme Intercommunal Local de l'Habitat et de l'Insertion), avec un avenant couvrant la phase 4 pour la période 2026–2028. Cette décision garantit la pérennité de l'accompagnement technique et social indispensable à la mise en œuvre des politiques de logement sur le territoire intercommunal.

Dernier projet PHILI : réhabilitation d'une maison sur la commune de Salazie

